

Ardèche

Gaz de schiste : un arrêté municipal à Viviers

Le maire de Viviers, François Louvet (Europe Écologie - Les Verts), a pris un arrêté municipal interdisant "toute prospection de gaz de schistes" pour l'année 2011. Il a envoyé une lettre au préfet de l'Ardèche pour expliquer sa démarche : "Cette mesure s'inscrit dans le cadre des pouvoirs de police qui me sont reconnus en matière de maintien de l'ordre public affectant la salubrité pour l'ensemble de mes concitoyens. (...). En l'état actuel des connaissances techniques et scientifiques il n'est porté aucune garantie permettant d'appréhender cette activité industrielle sans risque pour les populations".

La réaction du Parti Socialiste...

Pour la fédération ardéchoise du Parti Socialiste, le gouvernement "agit de manière unilatérale sans concerter les élus locaux, ni les populations concernées, au mépris total de nos politiques de développement économique, basées essentiellement sur le tourisme, la valorisation de nos terroirs et de nos patrimoines". Et d'ajouter : "Les risques encourus sur l'environnement et donc sur la santé des populations n'ont pas été évalués."

... et celle du Front de Gauche

Également contre le gaz de schiste, le Front de Gauche de l'Ardèche dénonce "un déni de démocratie" et "un véritable crime contre l'environnement et la population ardéchoise". Demandant "l'abrogation immédiate de l'arrêté Borloo", il affirme que "ce projet aura pour conséquences en Ardèche, une destruction de ses espaces naturels et agricoles".